

Renouvellement de la couche de roulement D16 HUNDSBACH

L'entreprise EUROVIA prévoit d'intervenir dans votre commune du 26/08 au 30/08/24 ;

Le déroulement typique d'un chantier en traversée d'agglomération est le suivant :

- Lundi, mardi et mercredi = rabotage de la couche de revêtement en place
- Jeudi, vendredi = pose du nouveau revêtement de chaussée

Il s'agit là d'un déroulement théorique qui peut être ajusté à l'avancement.

Ces travaux se feront sous chaussée fermée à la circulation de transit (une déviation sera mise en place) ;

Les riverains pourront rentrer chez eux .

En journée, des hommes-traffic de la CeA filtreront les véhicules aux entrées d'agglomération ;

Pendant le rabotage, la circulation sera difficile, la raboteuse étant lente, bruyante, encombrante et déversant directement le fraisats dans des camions ;

La circulation des riverains après le rabotage sera possible mais délicate car il y aura un **seuil de 6 cm** (l'épaisseur du nouvel enrobé) au niveau des entrées et des émergences (tampons des regards, grilles des avaloirs, bouche à clé) ;

Pendant la pose des enrobés, la circulation sera quasi-impossible étant donné l'encombrement du finisseur , des camions d'alimentation circulant non-stop et des 2 compacteurs lourds + 2 compacteurs légers fermant l'atelier ;

La circulation (douce) des véhicules légers est possible environ 3 heures après la pose mais pas des véhicules lourds (camions + tracteurs) ;

Ces derniers peuvent abîmer le nouveau revêtement : mieux vaut attendre une nuit que le revêtement soit froid avant de rendre à la circulation des PL ;

Il faudrait donc éviter les livraisons par camion, les enlèvements d'ordures ménagères, la circulation des engins agricoles, les chantiers de construction ... pendant les travaux ;

Ci-joint le dossier d'exploitation sous chaussée qui sera également transmis au SDIS, transports Grand Est, gendarmerie et au service communication de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces travaux sont une grosse gêne mais ils sont nécessaires, **merci d'en informer les riverains.**

